

**SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO****CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 6 juin 2024**

Date de convocation : vendredi 31 mai 2024

Délibération n° CC\_2024\_125  
Nomenclature : 4.4.1Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 47

Votants : 56

Pouvoirs :

Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU à M.  
Pierre-Henri JALLAIS, Mme Aurore  
DESCHAMPS à M. Jérôme GARDELLE, M.  
Pascal GILLARD à M. Jean-Luc MARCHAIS, M.  
Ammar BERDAI à M. Thierry BARON, M.  
Philippe CALLAUD à Mme Véronique ABELIN-  
DRAPRON, M. Philippe CREACHCADEC à M.  
Joël TERRIEN, Mme Véronique TORCHUT à  
Mme Marie-Line CHEMINADE, Mme Charlotte  
TOUSSAINT à Mme Véronique CAMBON,  
Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric  
ROUAN

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Régie des déchets - Recrutement de  
personnel sous contrat de droit privé à durée  
indéterminée

Le 6 juin 2024, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Joseph DE MINIAC, Mme Marie-Christine GILARDIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, Mme Martine NATUREL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Céline VIOLLET, M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Anthony TERRIERE, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Florence BETIZEAU, M. Rémy CATROU, M. Laurent DAVIET, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER

Secrétaire de séance : M. Joseph DE MINIAC**RAPPORT**

Le rapporteur rappelle que l'agente occupant le poste de responsable de redevance/proximité a été nommée en qualité de Directrice de la Régie des déchets.

Suite à cette mobilité, il a donc été nécessaire de lancer un recrutement pour pourvoir le poste de responsable de redevance/proximité devenu vacant.

Cependant, la procédure de recrutement s'est avérée infructueuse après 2 séries de publication de poste et de jurys.

Considérant ce paramètre et l'analyse de l'activité des services effectuée par la Directrice de la Régie des déchets, une nouvelle organisation interne du service redevance est proposée avec une montée en compétences d'agents en poste et le recrutement d'un agent de redevance à temps complet.

L'agent de redevance sera recruté sous contrat de droit privé à durée indéterminée (statut SPIC) à temps complet et sera régi par la convention collective nationale des activités du déchet.

Sa rémunération sera celle prévue par les « accords salaires » de la profession, sur la base de la valeur mensuelle du point fixée à 18,30 euros depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le salaire de base correspondra à un emploi de niveau II, position I, coefficient 104 soit 1 903,20 euros bruts mensuels.

### **Après avoir entendu le rapporteur,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail,

Vu la Convention Collective Nationale des Activités du Déchet,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 27 mai 2024, et notamment l'article 6, I, 7°) « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 15 avril 2024,

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie des déchets en date du 28 mai 2024,

Considérant la nécessité, pour les besoins de la régie, de recruter un agent de redevance,

Considérant les crédits prévus au budget annexe de la régie des déchets 2024, chapitre 012,

### **Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **de procéder** à la création d'un poste d'agent de redevance.
- **de procéder** au recrutement d'un agent sous contrat de droit privé à durée indéterminée, conformément aux éléments mentionnés ci-dessus.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge des Ressources Humaines et du Dialogue Social et de l'Administration générale à signer tout document à cet effet.

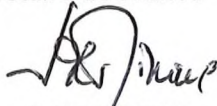
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

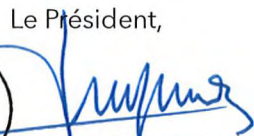
Le secrétaire de séance



M. Joseph DE MINIAC

Pour extrait conforme,

Le Président,

  
Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.